

Commune de SAINT SANTIN
CONSEIL MUNICIPAL du 24 mars 2023

Le 24 mars 2023 à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire du 13 mars 2023, sous la présidence de Mme Michèle COUDERC, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs George ALEXANDRU, Guy BERGON, Jean-Marie CASTANIER, Michèle COUDERC, Marc COUDON, Dominique FEYT, Alexandre GRATACAP, Cécile PRONZAC, Sébastien IMBERT, Marion TABEYSE, Véronique VENZAC

Absents excusés : Cyntia ANDIREU ayant donné pouvoir à Guy BERGON, Hervé CARRIERE donné pouvoir à Sébastien IMBERT

Secrétaire de séance : PRONZAC Cécile

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 27 janvier 2023 à l'unanimité.

Epareuse 2023 : choix du prestataire

Madame le Maire présente aux élus les devis fournis par des prestataires pour le passage de l'épareuse. Trois entreprises ont été sollicitées comme suit :

| | Désignation | Taux horaire HT |
|--------------------|------------------------|------------------------|
| Entreprise FIGEAC | Passage épareuse/heure | 53.00 |
| Entreprise GRIALOU | Passage épareuse/heure | non répondu |
| Entreprise LAC | Passage épareuse/heure | 60.00 |

Au vu des tarifs proposés, le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise FIGEAC.

Programme voirie 2023

Madame le Maire présente le devis de travaux de voirie établi par l'entreprise ROUQUETTE TP pour des interventions validées en Commission Voirie. Ces travaux s'élèvent à 32 568,00 € HT. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble du devis ainsi présenté.

Vote du taux d'imposition 2023

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal décide des taux d'imposition sur la commune pour les Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties, sur les Propriétés Non Bâties et de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Après discussion sur l'augmentation de 0% de 1% ou de 1,5 % de ces taxes, le Conseil Municipal a procédé à un vote : Pour une augmentation de 1% : 10 voix

Contre une augmentation : 3 voix

Le conseil municipal décide donc d'augmenter de 1% les taux d'imposition pour l'année 2023 à savoir :

| | |
|------------------------------------------|----------|
| Taxe foncière (bâti) TFPB | 39,43 % |
| Taxe foncière (non bâti) TFPNB | 103,23 % |
| Taxe Habitation résidences secondaires : | 11,16 % |

Subventions aux Associations 2023

Madame le Maire rappelle que cette année la Préfecture a adressé aux communes un formulaire type pour les demandes de subvention des associations. Il devra être envoyé par la commune au Centre des Finances au moment du versement de la subvention.

Après lecture du tableau prévisionnel d'attribution des subventions aux associations, le Conseil Municipal valide la répartition suivante :

| Associations | Montants versés 2022 | Montant votés 2023 | Observations | Dossier demande complet |
|---------------------------------|-----------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| ACCA - CHASSE ST SANTIN | 250.00 € | 250.00 € | sous condition d'animation au profit de la commune : destruction nuisibles à Saint Santin et à Saint Julien | en cours |
| APE RPI HUGUES PANASSIE | 1 348.58€ | 2 550.00 € | | |
| REGROUPEMENT ECOLES VALLEE LOT | 200.00 € | 200.00 € | | |
| ECOLE LA JORDANNE AURILLAC | 0.00 € | 250.00 € | Enfant scolarisé à Aurillac en classe adaptée | Obligatoire pour la commune |
| CLUB DE LA BONNE AMBIANCE | 350.00 € | accordé | Demande salle des fêtes gratuite 2 fois par an | |
| COMITE D'ANIMATION DE ST JULIEN | 350.00 € | accordé | Demande salle des fêtes gratuite 2 fois par an | |
| ASS VALORISATION DU PATRIMOINE | 350.00 € | 350.00 € | | oui |
| COMITE DES FÊTES DE ST SANTIN | 350.00 € | 350.00 € | | oui |
| SUD CANTAL FOOT | 0.00 € | accordé | 1 location par an de la salle des fêtes au tarif associations de la commune | |
| TEAM RIVE - ASS de PECHE | 250.00 € | 250.00 € | sous condition d'animation au profit de l'école de Saint Julien | oui |
| Vélo Club Maursois | 250.00 € | 250.00 € | Course cycliste St Santin juin 2023 Subvention exceptionnelle | |
| ADMR | 200.00 € | 200.00 € | Subvention exceptionnelle | en cours |
| TOTAL | 3 898.58 € | 4 650.00 € | | |

Tarifs de la location des salles des fêtes

Madame le Maire demande aux élus s'ils souhaitent modifier les tarifs de location des salles des fêtes. A l'unanimité la réponse est non.

Nettoyage de la Salle des Fêtes de Saint Julien de Piganiol

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent communal qui réalisait le nettoyage de la salle des fêtes de Saint Julien de Piganiol après utilisation, ne souhaite plus effectuer cette tâche suite à son retour de congés maladie.

Des devis d'intervention ont été demandé aux entreprises Véralis et Nettex. Les tarifs sont très élevés :

Nettex : 164,40 €/intervention sans la cuisine

284,60 €/intervention avec la cuisine avec l'autolaveuse de la commune

Véralis : 192,00 €/intervention avec la cuisine avec l'autolaveuse de l'entreprise

Michèle COUDERC indique que pour la salle des fêtes de Saint Santin c'est l'agent qui intervient à l'école de Saint Julien qui s'en charge. Le temps de l'arrêt maladie de l'autre agent communal elle a assuré le nettoyage des 2 salles. Cependant lorsque les 2 salles sont utilisées, le charge de travail est trop lourde pour elle.

Elle peut continuer le nettoyage des salles lorsqu'une seule est utilisée. Pour les semaines où les 2 salles seront louées il peut être demandé au 2 autres agents techniques de réaliser le nettoyage.

Le Conseil Municipal est d'accord pour ce mode de fonctionnement.

Vote du Budget Prévisionnel de la Commune 2023

Mme le Maire et Mme Cécile PRONZAC donnent lecture du budget primitif communal pour l'année 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 626 244,46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 313 162,31€

Soit un total, toutes sections confondues, de 939 406,77 €

Après débat, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2023

Vote du Budget Prévisionnel du Lotissement 2023

Mme le Maire et Mme Cécile PRONZAC donnent lecture du budget du Lotissement La Garrigue 3ème Tranche pour l'année 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 59 690,77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 136 300,14 €

Soit un total, toutes sections confondues, de 195 990,91 €

Après débat, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2023

Eclairage Public : informations

Michèle COUDERC indique que dans le cadre du projet de rénovation de l'Eclairage Public par la mise en place de LED et la suppression de certains luminaires, des demandes de subventions ont été déposées auprès de la Préfecture de l'Aveyron au titre du Fonds Vert et de la DETR 2023. Les réponses devraient être connues fin mai.

Projet lotissement Aveyron Habitat – Locatif et Maison des Assistantes Maternelles

Dans le cadre du projet de construction de 5 pavillons, dont 2 destinés à la future Maison des Assistantes Maternelles, Michèle COUDERC présente aux élus l'échéancier de réalisation transmis par Aveyron Habitat :

| Désignation | Calendrier |
|--------------------|--------------------------------------------|
| Fin Mars 2023 | Remise des plans par l'architecte M BOS |
| Avril | Étude thermique |
| Mi-Avril | Remise de l'étude thermique |
| Courant Mai | Présentation du projet par Aveyron Habitat |
| Juillet/Aout | Dépôt des permis de construire |

Distribution des sacs poubelles

Decazeville Communauté a livré le stock de sacs poubelles pour l'année 2023. Ils seront distribués le vendredi 7 avril de 14h à 17h et samedi 8 avril de 9h à 12h. Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants. Les permanences seront assurées par Marc COUDON et Michèle COUDERC le vendredi et par Dominique FEYT et Cécile PRONZAC le samedi.

Informations diverses

Michèle COUDERC informe les élus de plusieurs sujets :

- Les locataires de l'appartement n°2 du Presbytère à Saint Santin déménagent le 3 avril. Une nouvelle locataire prendra leur place le jour même.
- Suite au dernier Conseil d'Ecole il est constaté une baisse des effectifs pour la prochaine rentrée scolaire de 2023/2024. Les prévisions tablent sur 14/15 élèves à Saint Julien et 16 à Port d'Agrès.
- Le Vélo Club Maursois organisera cette année encore la Course des deux clochers à Saint Santin. Elle aura lieu le samedi 24 juin. L'association du Patrimoine organisera ce même jour son marché gourmand.
- Le voyage en Espagne qui aura lieu du 5 au 7 mai compte une quarantaine de participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30